Image not found or type unknown

Recours d'une entreprise immatriculée en France face aux impayés

Par **dexline**, le **23/07/2009** à **15:39**

Madame, Monsieur,

Nous sommes une maison d'édition culturelle immatriculée en France (Paris). Pourriez-vous nous indiquez, quelles sont les recours et les démarches précises à suivre, pour contraindre un distributeur commercial situé en Belgique à payer ses factures.

En vous remerciant d'avance, veuillez agréer Madame, Monsieur, nos sentiments les meilleurs

Par **lexconsulting**, le **14/08/2009** à **11:42**

Bonjour

Notre société, située à Lille à quelques kilomètres de la frontière belge, est spécialisée dans les contentieux transfrontaliers

Outre l'assistance juridique nous nous chargeons également du contentieux amiable et si nécessaire du dépôt d'injonction de payer européenne.

Vous pouvez nous contacter sur notre messagerie professionnelle à partir de notre blog. Nous vous ferons part de nos conditions tarifaires.

Bien Cordialement

Lex Consulting

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés